

27 instituteurs, 14 institutrices laïques et 5 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

53 instituteurs touchaient en indemnités de logement 16375 fr.
 19 institutrices laïques 4325 »

Total 20700 fr.

Valeur légale des logements de 30 instituteurs.... 8100 fr.

Valeur légale des logements de 38 institutrices laïques 8150 »

Total des indemnités de logement effectives et légales
 du personnel enseignant laïque 36950 fr.

Les 18 institutrices religieuses disposaient de 7 logements.

Total de la dépense.

Revenus.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	reli- gieuses.	
Traitements commun...	143703	76926	16268	236897
Suppl. de traitement .	49687,50	20162	—	69849,50
Primes de brevet.....	7750	6000	1900	15650
Ind. de log. effectives .	16375	4325	7 log.	20700
Total	217515,50	107413	18168	343096,50

La moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales, était:

- pour l'instituteur de 2718 fr.
- pour l'institutrice laïque de 2027 »
- pour l'institutrice religieuse de 1009 » + log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la tenue de cours postsecondaires.

71 instituteurs ont touché 14300 fr., soit en moyenne une indemnité de 201 fr.;